



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2021-05016

PUBLIÉ LE 18 MAI 2021

Sommaire

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale /

37-2021-05-17-00004 - Arrêté de composition de la commission d'examen des demandes d'admission en classe de CE1 à horaires aménagés Musique (2 pages)

Page 3

37-2021-05-17-00003 - Arrêté de composition de la commission d'examen des demandes d'admission en classe de CE2 à horaires aménagés Danse (2 pages)

Page 6

Direction des Services Départementaux de
l'Education Nationale

37-2021-05-17-00004

Arrêté de composition de la commission
d'examen des demandes d'admission en classe
de CE1 à horaires aménagés Musique

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Vu l'arrêté du 31 juillet 2002 relatif aux classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques renforcés destinés aux élèves des écoles et des collèges

Vu l'arrêté du 22 juin 2006 relatif au programme d'enseignement des classes à horaires aménagés musicales

Vu la circulaire n°2002-165 du 2 août 2002 relative aux classes à horaires aménagés musicales dans les écoles élémentaires et les collèges

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la commission d'examen des demandes d'admission en classe de CE1 à horaires aménagés Musique (CHAM)

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

MEMBRES TITULAIRES :

La Présidente : Madame Claire PELOSSE

IEN de la circonscription de Tours nord sud, représentante du directeur académique des services de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Monsieur Francis DRAGON

IEN de la circonscription de Tours centre

Monsieur Thierry GUILLAUME

Directeur de l'école Francis Poulenc à Tours

Monsieur Pierre DORIZON

Professeur des écoles à l'école Francis Poulenc à Tours

Monsieur François EMILE

Conseiller pédagogique départemental en éducation musicale – DSDEN 37

REPRÉSENTANTS DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT RÉGIONAL DE TOURS (CRR) :

MEMBRES TITULAIRES :

Madame Victoria DUCRET-POTTIEZ ou son représentante

Directrice du CRR

Madame Florence MARTIN

Professeure en formation musicale et en formation musicale danseurs

Madame Cécile MARCHAND-CLOUET

Professeure de musique

REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES :

MEMBRES TITULAIRES :

Madame Sylvie BRUNET, FCPE
Monsieur Yves CHANVALON, FCPE

Article 2 :

Les membres de la commission d'examen sont désignés pour la durée d'un an. Le présent arrêté prend effet au 18 mai 2021.

Article 3 :

Le Secrétaire général de la direction académique d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 17 mai 2021
Pour la Rectrice et par délégation,
L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'Education
nationale d'Indre-et-Loire,



Christian MENDIVÉ

Direction des Services Départementaux de
l'Education Nationale

37-2021-05-17-00003

Arrêté de composition de la commission
d'examen des demandes d'admission en classe
de CE2 à horaires aménagés Danse

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Vu l'arrêté du 31 juillet 2002 relatif aux classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques renforcés destinés aux élèves des écoles et des collèges

Vu la circulaire n°2007-020 du 18 janvier 2007 relative aux classes à horaires aménagés danse dans les écoles élémentaires et les collèges

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la commission d'examen des demandes d'admission en classe de CE2 à horaires aménagés Danse (CHAD)

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

MEMBRES TITULAIRES :

La Présidente : Madame Claire PELOSSE
IEN de la circonscription de Tours nord sud, représentante du directeur académique des services de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Monsieur Thierry GUILLAUME
Directeur de l'école Francis Poulenc à Tours

Monsieur Pierre DORIZON
Professeur des écoles à l'école Francis Poulenc à Tours

Monsieur François EMILE
Conseiller pédagogique départemental en éducation musicale – DSDEN 37

REPRÉSENTANTS DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT RÉGIONAL DE TOURS (CRR) :

MEMBRES TITULAIRES :

Madame Victoria DUCRET-POTTIEZ ou son représentant
Directrice du CRR

Madame Valérie DE MORTILLET
Professeure de danse classique

Madame Florence MARTIN
Professeure en formation musicale et en formation musicale danseurs

REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES :

MEMBRES TITULAIRES :

Madame Sylvie BRUNET, FCPE
Monsieur Yves CHANVALON, FCPE

Article 2 :

Les membres de la commission d'examen sont désignés pour la durée d'un an. Le présent arrêté prend effet au 18 mai 2021.

Article 3 :

Le Secrétaire général de la direction académique d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 17 mai 2021
Pour la Rectrice et par délégation,
L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'Education
nationale d'Indre-et-Loire,



Christian MENDIVÉ